

**ASSOCIATION DES MARCHES DU FINISTERE – SUBVENTION ANNUELLE**

Vu la délibération en date du 18 février 1994, majorant les tarifs des droits de place de 10 %, afin de les reverser sous forme de subvention à l'association des commerçants non sédentaires du Finistère pour la promotion des marchés,

Considérant que, pour l'année 2014, les droits de place se sont élevés à 17 540.45 €,

Considérant la proposition de versement d'une subvention d'un montant de 1 754.04 € à l'association de promotion des marchés du Finistère au titre de l'année 2015,

Considérant l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 23 avril 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,**

**AUTORISE** Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 1 754.04 € à l'association de promotion des marchés du Finistère au titre de l'année 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	23
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le... 15 MAI 2015  
Et de la publication, le... 7 MAI 2015.  
Fait à Landivisiau, le... 15 MAI 2015...  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL